



## Remboursement après rétraction du vendeur

Par **Matrd65**, le **10/03/2011** à **21:14**

Bonjour,

J'ai fait un achat en "achat immédiat" sur le site ebay. J'effectue mon paiement avec le système Paypal.

Le lendemain je reçois un mail du vendeur pour m'informer qu'il se rétracte et qu'il me remboursera.

Je reçois un mail du vendeur m'expliquant que pour une vente que j'ai payé 280€, celui-ci n'a que 270€ sur son compte Paypal car celui-ci a pris une commission sur la vente.

Je souhaite savoir si dans le code de la consommation il n'existe pas un article qui impose au vendeur de revoir payer l'intégralité sur le montant de la vente, frais d'intermédiaire inclus?  
cordialement.